

# Qualifications et CESS - Enseignement de plein exercice et en alternance (CEFA)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

---

*L'Enseignement secondaire organise des cours généraux et techniques en journée. La moyenne d'âge est relativement jeune. Différentes voies permettent d'y obtenir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur.*

## 1. Via l'enseignement secondaire de plein exercice.

Quelles options possibles ? ( [voir la liste des établissements](http://www.enseignement.be/index.php?page=25933) ( <http://www.enseignement.be/index.php?page=25933> ) )

Vous pouvez suivre uniquement des cours généraux : français, mathématiques, langues, sciences, etc, dans l'enseignement général. Vous obtenez le CESS à la fin de la 6e année.

Vous pouvez combiner une formation qualifiante (cours techniques et stages) et des cours généraux en vue d'obtenir un certificat de qualification (CQ). Vous obtenez le CESS à la fin de la 6e année de l'enseignement technique et artistique et à la fin de la 7e année de l'enseignement professionnel.

Quelles conditions d'admission ? Avoir 15 ans et avoir réussi votre 4e année secondaire en Belgique (ou diplôme équivalent) pour accéder aux cours de 5e année de l'Enseignement secondaire de plein exercice.

## 2. Via l'enseignement secondaire en alternance (CEFA)

L'enseignement secondaire en alternance propose d'alterner une formation générale et technique avec une pratique professionnelle : 2 jours de cours par semaine et 3 jours consacrés à la pratique chez un patron. Vous obtenez le CESS à la fin d'une 7e année complémentaire si vous suivez une formation « article 49 » (de niveau identique à l'enseignement secondaire de plein exercice).

Quelles conditions d'admission ? Avoir entre 15 et 25 ans. Consultez les conditions plus précises dans [l'article sur les CEFA](http://www.dorifor.be/article/les-cefa-545.html) ( <http://www.dorifor.be/article/les-cefa-545.html> ) .